



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 juillet 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

Ouverture

10.01

Ouverture de la séance

Ordre du jour

10.02

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Questions

10.03

Période de questions du public

Condoléances

10.04

Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Monique Tremblay à la suite de son décès.

Procès-verbal

10.05

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2024, à 19 h.

10.06

Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 24 avril 2024.
1245459022

11 – Dépôt de pétitions

11.01

Déposer la pétition de résidents demandant l'intervention de l'arrondissement concernant le bruit excessif en provenance du V Lounge situé au 662, 90^e Avenue à LaSalle.
1242484030

20 – Affaires contractuelles

Entente

20.01

Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour y aménager et maintenir une piste d'habiletés de vélo (pumptrack) le long du canal de l'Aqueduc et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.
1247151020

Subvention – Contribution financière

20.02

Accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, à 10 organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.
1248157002

20.03

Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir du banquet du gala annuel qui aura lieu le 31 août 2024.
1249309009

20.04

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet collectif au parc Ménard et autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Ménard pour promouvoir la programmation d'activités.

1249309010

20.05

Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de la fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024.

1249309008

20.06

Accorder une contribution financière de 5 335 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de dix semaines.

1249309011

20.07

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, au Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet d'aide aux devoirs pour les jeunes de LaSalle.

1249309013

Subvention – Soutien financier avec convention

20.08

Accorder une contribution financière de 10 500 \$, taxes incluses si applicables, à Ligue mineure de baseball LaSalle et un versement de 21 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la gestion déléguée de l'entretien du Stade Éloi-Viau pour les années 2024 à 2026 ainsi qu'autoriser la signature de la convention à cette fin.

1248420020

20.09

Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$, taxes incluses si applicables, à cinq organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal 2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal et autoriser la signature des conventions afférentes portant sur les services de camp de jour pour la période estivale 2024.

1248420021

Autres affaires contractuelles

20.10

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui a eu lieu le 2 juin 2024.

1242484028

30 – Administration et finances

Déclaration / Évènement / Proclamation

30.01

Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 15 septembre 2024.

1248420022

30.02

Autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 25 août 2024 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

1248420023

30.03

Autoriser l'organisme Nutri-Centre LaSalle à vendre des fruits et légumes frais au parc Ménard les 25 juillet, 29 août et 20 septembre 2024.

1249309012

30.04

Autoriser l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme à réaliser la 15e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » dans le parc Jeanotte le 20 juillet 2024 et à en faire la promotion au moyen d'affiches installées au préalable dans le parc.

1245247002

Reddition de comptes

30.05

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 17 juin 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2024.

1243035007

40 – Réglementation

Règlement – Adoption – Dépôt de procès-verbaux

40.01

Adopter le règlement LAS-0161-1 amendant le règlement de tarification LAS-0161 de manière à ajouter une disposition particulière afin qu'aucuns frais ne soient exigibles pour obtenir un certificat autorisant une occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placottoire.

1242484026

40.02

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-32 - démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis aux 7333 et 7401-7475, boulevard Newman.

1242484033

40.03

Adopter le second projet de résolution PP-32 visant à autoriser sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 (7333 et 7401-7475, boulevard Newman) la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'au plus 1800 logements privés malgré les dispositions prévues au Règlement de lotissement numéro 2100, au Règlement de zonage numéro 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146.

1245459012

40.04

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-205.

1242484031

40.05

Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-205 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'encadrer les constructions hors toit pour l'ensemble du territoire laSallois.

1245459020

40.06

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement LAS-0146-3.

1242484032

Règlement – Circulation / Stationnement

40.07

Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 8^e avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151021

Urbanisme – Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

40.08

Regroupement – PIIAD

40.09

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 95, avenue Strathyre projeté (lot 1 930 099)

1245459023

40.10

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 51-53, 65^e Avenue (lot 1 328 711).

1245459024

40.11

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 88-90, 7^e Avenue (lot 1 079 918).

1245459025

40.12

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une façade donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 7877, boul. LaSalle (lot 1 078 193).

1245459019

50 – Ressources humaines

50.01

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1246456006

51 – Nomination / Désignation

51.01

Approuver la nomination par intérim de monsieur Steve Barkley au poste de directeur d'arrondissement de LaSalle à compter du 13 juillet 2024, pour une période indéterminée.
1246152006

70 – Autres sujets

70.01

Levée de la séance



Dossier # : 1245459022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 24 avril 2024

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 24 avril 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 24 avril 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 - Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu de la rencontre du 24 avril 2024, soit de la troisième rencontre du Comité de transition écologique

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-06-25



Dossier # : 1242484030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la pétition de résidents demandant l'intervention de l'arrondissement concernant le bruit excessif en provenance du V Lounge situé au 662, 90e Avenue à LaSalle.

De déposer la pétition de résidents demandant l'intervention de l'arrondissement concernant le bruit excessif en provenance du V Lounge situé au 662, 90e Avenue à LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:16

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484030

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer la pétition de résidents demandant l'intervention de l'arrondissement concernant le bruit excessif en provenance du V Lounge situé au 662, 90e Avenue à LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Des résidents de LaSalle déposent une pétition demandant une intervention concernant le bruit excessif produit par le V Lounge situé au 662, 90e Avenue à LaSalle puisque plusieurs plaintes ont été soumises au service de police et au 311 et que le problème n'est toujours pas résolu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Selon les résidents, du bruit excessif provenant du V Lounge situé au 662, 90e Avenue à LaSalle dérange la quiétude du quartier depuis plusieurs mois. Ce bruit résonne fortement sur les bâtiments environnants et empêche les résidents de dormir puisque les bruits de basse fréquence peuvent perdurer jusqu'à 4 h du matin.

JUSTIFICATION

Puisque le dossier n'a pas été réglé par le SPVM, les citoyens souhaitent l'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

Le : 2024-06-27



Dossier # : 1247151020

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour y aménager et maintenir une piste d'habiletés de vélo (pumptrack) le long du canal de l'Aqueduc et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

D'Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour y aménager et maintenir une piste d'habiletés de vélo (pumptrack) le long du canal de l'Aqueduc et
De mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:31

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour y aménager et maintenir une piste d'habiletés de vélo (pumptrack) le long du canal de l'Aqueduc et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a retenu les services d'une firme spécialisée en conception et en construction de vélo parcs. Le vélo parc souhaité sera situé entre la piste cyclable qui longe le canal de l'aqueduc et le boulevard Champlain, entre la 2e avenue et la rue Alepin, dans le secteur Est de l'arrondissement de Lasalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0303 - 6 septembre 2022 (1227151023) : D'accorder à Tessier Récréo-Parc Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 596 933,77 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 665345;

DESCRIPTION

Les travaux consistent en l'aménagement d'un vélo parcs en deux (2) zones: une zone de type pumptracks incluant une zone d'attente et une zone d'habileté.

Les travaux doivent être autorisés par Hydro-Québec pour permettre l'aménagement des lieux en vue de la nouvelle utilisation tel que les plans cités dans la permission.

Les travaux devront débutés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de la permission à défaut de quoi la présente permission sera réputée nulle de plein droit, sans aucun délai, avis ou indemnité.

La Permission commencera à la date de la dernière signature des parties et durera tant et aussi longtemps que l'utilisation des lieux par le Permissionnaire demeurera inchangée.

JUSTIFICATION

Les travaux pour l'aménagement du projet Véloparc ne peut débuter sans la signature de

cette entente avec Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette permission permettra de réaliser les travaux à l'été 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente : juillet 2024

Début des travaux : juillet 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

Le : 2024-06-25



Dossier # : 1248157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, à 9 organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

Accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, à 9 organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

	Organisme	Nom de l'événement	Montant recommandé
1	Air-Som / Centre Prisme	Festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA)	10 000 \$
2	Programme de basketball des Leaders	Jeux de la rue	4 000 \$
3	Les rapides du Lac St- Louis	Triathlon LaSalle	4 000 \$
4	Table de concertation des aînés de LaSalle	Salon des aînés 2024	4 000 \$
5	Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	Italfest 2024	2 800 \$
6	Programme de Basketball des Leaders	Block party	6 500 \$
7	Communauté de swahili du Canada	Festival International Umoja	5 000 \$
8	Société de la salle Jean-Grimaldi	Drôle d'oiseau - festival de cirque émergent de LaSalle	12 000 \$
9	Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux	Marché de Noël	2 000 \$
10	Bienvenue à l'immigrant	Festival interculturel	3 400 \$
	TOTAL		53 700 \$

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1248157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, à 9 organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer le soutien offert aux organismes et regroupements de résidents laSallois, l'arrondissement de LaSalle s'est doté d'un nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois.

Ce nouveau programme permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. Les organismes mentionnés dans le tableau ci-dessus ont déposé des demandes de soutien financier, dans le cadre de ce nouveau programme, pour la tenue d'événements intérieurs et extérieurs ayant lieu sur le territoire laSallois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0206 (1238157004) : d'adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois

CA 24200184 (1248891011) : d'accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Fête citoyenne du Bronx » le 7 septembre 2024 et autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

CA23200040 (1239309012) : d'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air.

DESCRIPTION

Nous souhaitons accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$ à 9 organismes pour la réalisations d'événements intérieurs et extérieurs ayant lieu sur le territoire laSallois et ouverts à l'ensemble de la population.

Dérogation pour la demande d'AIR/SOM Centre Prisme :

Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (Air-Som / Centre Prisme) sollicite le soutien financier de l'arrondissement pour organiser la 15e édition

du Festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA). À la suite de l'analyse de la demande par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), selon la grille d'analyse interne mis en place, les résultats obtenus donnent un montant de 7 000 \$ à l'organisme. Toutefois le festival existe depuis 15 ans et l'organisme reçoit historiquement, depuis au moins 2016, un soutien financier de 10 000 \$ de l'arrondissement. Étant donné que c'est un nouveau programme de financement déployé cette année, nous recommandons que l'arrondissement accorde de façon dérogatoire un soutien financier de 10 000 \$ au Centre PRISME et que nous accompagnions l'organisme pour qu'il puisse mieux répondre aux critères qui lui permettraient d'atteindre le montant de 10 000 \$ de soutien financier.

	Organisme	Nom de l'événement	Montant recommandé
1	Air-Som / Centre Prisme	Festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA)	10 000 \$
2	Programme de basketball des Leaders	Jeux de la rue	4 000 \$
3	Les rapides du Lac St- Louis	Triathlon LaSalle	4 000 \$
4	Table de concertation des aînés de LaSalle	Salon des aînés 2024	4 000 \$
5	Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	Italfest 2024	2 800 \$
6	Programme de Basketball des Leaders	Block party	6 500 \$
7	Communauté de swahili du Canada	Festival International Umoja	5 000 \$
8	Société de la salle Jean-Grimaldi	Drôle d'oiseau - festival de cirque émergent de LaSalle	12 000 \$
9	Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux	Marché de Noël	2 000 \$
10	Bienvenue à l'immigrant	Festival interculturel	3 400 \$
	TOTAL		53 700 \$

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande de soutien financier respecte le maximum admissible fixé à 70 % du budget global de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois et est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTREAL 2030

Le dossier présenté contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan

stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
Les organismes ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2024-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1249309009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir du banquet du gala annuel qui aura lieu le 31 août 2024.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir du banquet de gala annuel qui aura lieu le 31 août 2024; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 17:00

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1249309009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir du banquet du gala annuel qui aura lieu le 31 août 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association Cornucopia du Canada a déposé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir du banquet de gala annuel qui aura lieu le 31 août 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0255 (1239309018) - 4 juillet 2023 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023.

CA22 20 0272 (1229309025) - 8 août 2022 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

CA21 20 0396 (1219309004) - 4 octobre 2021 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir du banquet de gala annuel qui aura lieu le 31 août 2024. L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir du banquet du gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil

d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité d'une pleine page dans le programme souvenir du banquet du gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-17

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

Linda RENÉ
Cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1249309010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet collectif au parc Ménard et autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Ménard pour promouvoir la programmation d'activités.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet collectif au parc Ménard;
D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Ménard au cours des mois de juillet et août 2024; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 17:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249309010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet collectif au parc Ménard et autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Ménard pour promouvoir la programmation d'activités.

CONTENU**CONTEXTE**

La Table de développement social de LaSalle a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet collectif au parc Ménard qui se réalisera au cours de la période estivale 2024.

La Table de développement social de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Table de développement social de LaSalle travaille en concertation avec onze organismes du milieu communautaire laSallois pour développer un projet pilote, collectif et rassembleur au parc Ménard au cours de l'été 2024. L'intention du projet est d'avoir un contact privilégié avec les nombreuses familles du secteur, dont plusieurs vivent en situation de précarité financière, en leur offrant des activités gratuites et variées, ainsi que des opportunités de participation citoyenne.

Pour promouvoir la programmation d'activités, l'organisme demande une autorisation pour installer des panneaux publicitaires dans le parc Ménard au cours des mois de juillet et août 2024.

JUSTIFICATION

Le soutien financier permet à la Table de développement social de LaSalle de coordonner le plan d'action en concertation avec les onze (11) organismes communautaires afin de réaliser une programmation collective au bénéfice de la population du secteur.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Le projet répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle : Une communauté solidaire, équitable et inclusive. Plus spécifiquement, aux articles 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population, 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution est effectuée dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1249309008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de la fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, à l'organisme Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de la fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-06-27 16:59

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1249309008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de la fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a déposé une demande de soutien financier à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme souvenir de la fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024 au parc Lefebvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0256 (1239309019) - 4 juillet 2023 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de sa fête interculturelle qui s'est tenue le 17 juin 2023.

DESCRIPTION

La contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, permettra à Bienvenue à l'immigrant de soutenir la réalisation du programme souvenir de la fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024 au parc Lefebvre.

Le message du conseil d'arrondissement doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'événement cadre avec les orientations du Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle.

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1249309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 335 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de dix semaines.

D'accorder une contribution financière de 5 335 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de dix semaines; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-07-04 12:11

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1249309011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 335 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de dix semaines.

CONTENU**CONTEXTE**

La Table de développement social de LaSalle a déposé une demande de contribution financière de 8 000 \$ à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de quinze (15) semaines.

L'Arrondissement de LaSalle a décidé d'accorder une contribution financière de 5 335 \$ pour soutenir le transport des denrées pour une période de dix (10) semaines. Pendant cette période, l'Arrondissement collaborera avec le milieu communautaire pour trouver une solution pérenne à la problématique du manque de transport. Au besoin, la contribution financière pourrait être prolongée de cinq (5) semaines pour couvrir la période restante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle, piloté par la Table de développement social de LaSalle, les deux banques alimentaires laSalloises, la banque alimentaire de Bienvenue à l'immigrant et la banque alimentaire de la Société H.O.P.E. de LaSalle, n'ont plus de moyen de transport pour aller recueillir des denrées à Moisson Montréal, La Corbeille et le Club Entrepôt pour leurs activités hebdomadaires de dépannage alimentaire.

Les banques bénéficiaient jadis d'une collaboration avec le Centre du Vieux-Moulin de LaSalle pour l'utilisation d'une mini-fourgonnette qui assurait le transport des denrées. Or, cette entente de collaboration a pris fin et un nouveau partenariat a été conclu entre la Table de développement social de LaSalle et le Centre d'action, de développement et de recherche en employabilité (CADRE) pour l'utilisation partagée d'un camion de livraison. Ce partenariat débutera officiellement à la mi-septembre 2024.

Entre-temps, pour couvrir cette période, la Table de développement social de LaSalle a soumis une demande de soutien financier de 8 000 \$ à l'Arrondissement de LaSalle pour soutenir le transport des denrées pour une période de quinze (15) semaines afin de

permettre la poursuite des activités hebdomadaires des banques alimentaires.

L'Arrondissement de LaSalle a décidé d'accorder une contribution financière de 5 335 \$ pour soutenir le transport des denrées pour une période de dix (10) semaines. Pendant cette période, l'Arrondissement collaborera avec le milieu communautaire pour trouver une solution pérenne à la problématique du manque de transport. Au besoin, la contribution financière pourrait être prolongée de cinq (5) semaines pour couvrir la période restante.

Les deux banques alimentaires desservent une cinquantaine de familles laSalloises en situation de précarité financière de façon hebdomadaire. Les services des banques alimentaires sont essentiels pour lutter contre l'insécurité alimentaire à LaSalle.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de 5 335 \$ permettrait à la Table de développement social de LaSalle de soutenir le transport de denrées pour les activités hebdomadaires de deux banques alimentaires qui aident une cinquantaine de ménages laSallois en situation d'insécurité alimentaire. Ce soutien permettrait d'assurer un moyen de transport en attendant que le nouveau partenariat soit mis en application.

La Table de développement social de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

Le projet répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle : Une communauté solidaire, équitable et inclusive. Plus spécifiquement, à l'article 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 5 335 \$ est financée à même le budget de fonctionnement, dans le Fonds en développement social : 301729 / 05819 / 61900 / 016491 / 01506.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1249309013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, au Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet d'aide aux devoirs pour les jeunes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, au Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet d'aide aux devoirs pour les jeunes de LaSalle; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-28 09:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1249309013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, au Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) pour soutenir la mise en place d'un nouveau projet d'aide aux devoirs pour les jeunes de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet d'aide aux devoirs pour les jeunes de LaSalle.

Le Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet d'aide aux devoirs pour les jeunes de LaSalle. Le nouveau projet va se déployer cet automne dans les locaux du Centre récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et sera combiné à des activités ludiques et physiques pour maintenir la motivation des jeunes.

JUSTIFICATION

Le soutien financier permettrait au Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) d'offrir des activités d'aide aux devoirs aux jeunes de LaSalle et de répondre à un besoin criant en la matière. En effet, l'aide aux devoirs figure parmi les besoins prioritaires dans le plan d'action de la Table d'action et de concertation Enfance-Famille-Jeunesse de LaSalle (TACEFJAL). L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive, plus spécifiquement l'article 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution est effectuée dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1248420020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 500 \$, taxes incluses si applicables, à Ligue mineure de baseball LaSalle et un versement de 21 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la gestion déléguée de l'entretien du Stade Éloi-Viau pour les années 2024 à 2026 ainsi qu'autoriser la signature de la convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 10 500 \$, taxes incluses si applicables, à Ligue mineure de baseball LaSalle;

D'autoriser l'entente de gestion déléguée de l'entretien du Stade Éloi-Viau pour les années 2024 à 2026 au coût de 21 000 \$;

D'autoriser Mme Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, à signer la convention à cette fin; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-07-04 14:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 500 \$, taxes incluses si applicables, à Ligue mineure de baseball LaSalle et un versement de 21 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la gestion déléguée de l'entretien du Stade Éloi-Viau pour les années 2024 à 2026 ainsi qu'autoriser la signature de la convention à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

La ligue mineure de baseball LaSalle (LMBL) est un organisme sans but lucratif reconnu par l'arrondissement en fonction de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs. Elle gère toutes les activités de baseball pour la population mineure et Junior Élite de l'arrondissement. Nous soutenons les activités de la LMBL depuis sa création en 1986. Cette convention porte sur la gestion déléguée de l'entretien régulier de l'avant-champ, des monticules ainsi que sur la gestion de l'application des tondeuses robotisées afin d'assurer la préservation du Stade Éloi-Viau.

L'organisme doit satisfaire aux normes du niveau de compétition Junior Élite et aux besoins des différents utilisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0224 (1218420002) - 7 juin 2021 : Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Ligue mineure de baseball LaSalle et l'arrondissement de LaSalle pour le développement de son club Junior Élite et l'entretien du Stade Éloi-Viau de 2021 à 2023. Accorder une contribution financière totale de 10 500 \$ et autoriser une dépense maximale de 19 500 \$ pour la gestion déléguée des installations, incluant toutes les taxes applicables.

CA03 20 0218 (1032374046) - 7 avril 2003 : Accepter le protocole d'entente entre la Ligue mineure de baseball de LaSalle, autoriser le président et la secrétaire de l'arrondissement à signer ledit protocole et accorder une subvention de 7 000 \$.

DESCRIPTION

Sous réserve d'autres dispositions de la présente convention, celle-ci prend effet à sa signature par les deux parties et se termine le 30 novembre 2026.

Le montant total accordé pour :

- 2024 sera de 10 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables;

- 2025 sera de 10 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables;
- 2026 sera de 10 750 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

Détails des montants :

Volet Junior Élite (LBJEQ) :

3 500 \$ par année en soutien à l'équipe des Cards de LaSalle de la ligue de Baseball Junior Élite du Québec pour ses opérations et son volet administratif, à la condition que l'équipe demeure sur le territoire de LaSalle et soit affiliée à la ligue de Baseball Junior Élite du Québec.

Volet Gestion déléguée pour l'entretien :

6 750 \$ par année pour les honoraires de gestion déléguée liée à l'entretien du stade Éloi-Viau afin de préserver les standards de qualité des Installations ainsi que :

- l'entretien du monticule,
- l'entretien de l'avant-champ, et
- la gestion des robots tondeuses.

Le montant de la subvention est bonifié de 250 \$ annuellement, pour tenir compte de l'inflation.

L'organisme doit soumettre un rapport annuel faisant état des plans d'action établis pour le développement du volet récréatif, toujours dans l'optique de promouvoir le rayonnement de la discipline chez nos jeunes LaSallois qui ne font pas partie du volet élite.

JUSTIFICATION

L'objectif est d'améliorer les standards de qualité, la préservation de l'installation et la fréquence de l'entretien du Stade Éloi-Viau pour l'ensemble des usagers du terrain. L'organisme s'engage à en assurer l'entretien également afin de couvrir les plages horaires des autres utilisateurs, soit les locations par les ligues seniors ainsi que le cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total accordé de 31 500 \$, taxes incluses si applicables, provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs et sera réparti comme suit :

TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME PAR LA VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME

Volets	Montant 2024		Montant 2025		Montant 2026	
	1er	2e	1er	2e	1er	2e
Junior Élite	3 500 \$	-	3 500 \$	-	3 500 \$	-
Gestion déléguée pour l'entretien	3 375 \$	3 375 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 625 \$	3 625 \$

Sous-totaux	6 875 \$	3 375 \$	7 000 \$	3 500 \$	7 125 \$	3 625 \$
TOTAUX	10 250 \$		10 500 \$		10 750 \$	

Versements :

Une somme maximale de 6 875 \$ sera versée à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention par les deux parties. Une somme maximale de 3 375 \$ sera versée dans les trente (30) jours suivant la fin de la saison, à la suite de la réception des dépenses réelles et détaillées afférentes à l'année 2024.

Pour les années subséquentes, le premier versement se fera au début de la saison estivale soit, avant le 15 avril de chaque année et le second versement dans les trente (30) jours suivant la réception des documents relatifs à la reddition de comptes précisés à l'Annexe 5 de la convention.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248420021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$, taxes incluses si applicables, à cinq organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal et autoriser la signature des conventions afférentes portant sur les services de camp de jour pour la période estivale 2024.

D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ aux cinq organismes suivants pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal :

Club Jeune Aire LaSalle 4 800 \$

Centre multiculturel de ressources de LaSalle 2 850 \$

Association de soccer mineure de LaSalle inc. 4 800 \$

Héritage Laurentien 1 800 \$

Programme de Basketball des Leaders 750 \$

D'autoriser Mme Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, à signer les conventions à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et les organismes précités offrant un service de camp de jour pour la période estivale 2024; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-07-04 17:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$, taxes incluses si applicables, à cinq organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal et autoriser la signature des conventions afférentes portant sur les services de camp de jour pour la période estivale 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association de soccer mineur de LaSalle inc., le Centre de Ressource Multiculturel LaSalle, le Club Jeune Aire LaSalle, Héritage Laurentien, Programme de Basketball des Leaders et l'Association de football mineur sont des organismes sans but lucratif reconnus par l'arrondissement en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs. Ils offriront un service camp de jour à la population laSalloise pour la période estivale 2024.

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des participants ayant une limitation fonctionnelle, l'arrondissement de LaSalle soutient cinq (5) organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) 2024 afin de favoriser l'accès à l'offre de service en loisir nécessitant la présence d'une personne accompagnatrice. Le PALM vise à favoriser cette accessibilité, en aidant à financer le salaire d'accompagnateurs lors d'une activité. Ce programme de soutien financier est destiné aux services de loisirs des arrondissements, des villes liées de Montréal et aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0282 (1238891012) - 5 septembre 2023 : D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ répartie entre quatre organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA22 20 0265 (1228317001) - 8 août 2022 : D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA21 20 0272 (1218426002) - 12 juillet 2021 : D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton, pour la réalisation de son programme d'accompagnement en loisirs au sein de son camp de jour

durant la saison estivale 2021, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une limitation fonctionnelle ou à besoins particuliers.

DESCRIPTION

Soutenir l'Association de soccer mineur de LaSalle inc., le Centre de Ressource Multiculturel LaSalle, le Club Jeune Aire LaSalle, Héritage Laurentien, Programme de Basketball des Leaders et l'Association de football mineur de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de leur offre de service de camp de jour ainsi que soutenir cinq organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Selon les prévisions budgétaires des organismes, le manque à gagner pour la prestation des services en accompagnement en loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle totalise 15 000 \$. Sans cet octroi, les organismes précités devront diminuer le service d'accompagnateurs au sein de leur camp de jour. L'arrondissement reconnaît le soutien et l'apport important de ces cinq (5) organismes. L'octroi financier vient en aide aux organismes pour l'accompagnement en loisir pour la saison estivale 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

			ARRONDISSEMENT DE LASALLE 2024	TOTAL ANNUEL SUBVENTION
PALM /SDIS 2024				
Organismes	Montant adm. / budget accompagnateurs- trices (2 ans)	Montant octroyé annuellement	Montant octroyé annuellement	
Le Club Jeune Aire	50 400 \$	6 410,64 \$	4 800 \$	11 210,64 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	23 573 \$	3 778,03 \$	2 850 \$	6 628,03 \$
Association mineure de Soccer de LaSalle inc.	151 200 \$	6 410,64 \$	4 800 \$	11 210,64 \$
Héritage Laurentien	23 573 \$	2 403,99 \$	1 800 \$	4 203,99 \$
Leaders Basketball			750,00\$	750,00 \$
Total		19 003,30 \$	15 000 \$	

Cette dépense de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique à Montréal 2030 à une des quatre orientations; la solidarité, l'équité et l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité au camp de jour pour la clientèle à besoins particuliers. Sans cet octroi de l'arrondissement, le service d'accompagnateurs au sein du camp de jour se verra diminué.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication diffèrent des moyens habituels puisque cette programmation s'adresse à une clientèle spécifique. Les organismes diffusent leur programmation auprès du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal, ainsi que sur leur site web et réseaux sociaux. Les activités et les coordonnées des organismes sont intégrées au Répertoire des activités de sports et de loisirs de l'arrondissement de LaSalle et à l'édition de juin 2024 du journal l'ACCENT.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1242484028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui a eu lieu le 2 juin 2024.

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'Île qui a eu lieu le 2 juin 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-28 13:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui a eu lieu le 2 juin 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation a offert de nouveau cette année Le Brunch sur l'Île. Cette édition s'est tenue sur l'île privée Navark, qui se situe en plein coeur du Fleuve Saint-Laurent entre Montréal et la Rive-Sud de Montréal. Le cabinet souhaite accorder un soutien financier à la Fondation de l'Hôpital LaSalle dans le cadre des activités entourant cet événement qui a eu lieu le 2 juin 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le cabinet souhaite accorder un soutien financier à la Fondation de l'Hôpital LaSalle dans le cadre des activités entourant cet événement qui a eu lieu le 2 juin 2024. Les fonds recueillis au cours de cet événement serviront à acheter des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

JUSTIFICATION

La Fondation de l'Hôpital LaSalle est un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de soutenir l'Hôpital LaSalle pour que celui-ci puisse offrir à la communauté les meilleurs soins de santé axés sur les patients et leur famille au moyen d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie. À cette fin, la Fondation organise une panoplie d'activités et d'événements au cours de l'année pour amasser des fonds. L'arrondissement soutient régulièrement des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 500 \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
chef(fe) de division - ressources financières, matérielles et informationnelles (arrond.)

Le : 2024-06-27



Dossier # : 1248420022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 15 septembre 2024.

D'autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 15 septembre 2024; et D'offrir le soutien logistique et matériel nécessaire.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 15 septembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

BougeBouge Verdun est un organisme à but non lucratif reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Verdun. Il est coordonné et inspiré par la double athlète olympique en triathlon, Madame Kathy Tremblay. L'organisme a pour mission de prévenir le décrochage physique chez les adolescents, les jeunes familles et les retraités par le rassemblement des acteurs de vie active dans la communauté. Il offre des rassemblements sportifs pour tous, dans lesquels on retrouve des courses de 1 km, 2 km, 5 km, 10 km et 21 km, de même que du yoga, du Zumba, du Pound et du Bootcamp. Le marathon de BougeBouge Verdun est sanctionné Or par la Fédération québécoise d'Athlétisme permettant la qualification au marathon de Boston.

Bien que la majorité du parcours se déroule à Verdun, une portion de 500 mètres a été prévue sur la piste cyclable du boulevard LaSalle entre l'avenue Gérald et la 1^{re} Avenue, tout juste avant d'effectuer un demi-tour pour retourner vers Verdun.

L'organisation BougeBouge Verdun, conjointement avec l'arrondissement de Verdun, demande l'autorisation à l'arrondissement de LaSalle pour que son événement puisse se tenir en partie sur le territoire de LaSalle et sollicite également un soutien logistique en matériel.

L'organisme les Kilomètres de LaSalle est également un partenaire de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200326 (1237817016) - 5 septembre 2023: D'Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 10 septembre 2023.

CA22 20 0244 (1227817006) - 4 juillet 2022 : D'autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion.

DESCRIPTION

En plus des distances de 42,2 km (4 x boucles) et 21,1 km (2 x boucles), il est possible de s'inscrire dans les catégories de 1 km, 2 km, 5 km, et 10 km.

Les départs selon les catégories ont lieu à différents endroits sur le parcours se déroulant sur la piste cyclable au bord de l'eau le long du boulevard LaSalle.

Les coûts pour participer à la course, selon les catégories sont :

1 km = 10 \$

2 km = 35 \$

5 km = 40 \$

10 km = 45 \$

21,1 km = 60 \$

42,2 km = 70 \$

Les organisateurs visent 1000 participants.

Des bénévoles ainsi que le Service de police de Montréal (SPVM) et des cadets assureront la sécurité sur le parcours.

L'organisme aura besoin de matériel pour assurer le bon déroulement de l'événement

Le soutien en matériel dépendra des disponibilités en fonction de nos événements, qui seront priorisés.

Ressources humaines :

- Informer le SVPM de l'événement, qui demandera la présence de cadets pour assurer la sécurité.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La gratuité en biens et services est évaluée à 1 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248420023

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 25 août 2024 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

D'autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 25 août 2024; et

D'autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-28 08:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 25 août 2024 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Élite de Triathlon a pour objectif de récolter des fonds pour le Club, en plus de promouvoir la discipline du triathlon dans la région ouest de Montréal et d'offrir aux citoyens une activité axée sur les saines habitudes de vie. L'édition 2024 sera la 2e édition de l'événement. Le succès de la première édition vient positionner la discipline du triathlon sur le territoire de LaSalle et permet à l'organisme de recruter de nouveaux membres. L'événement favorise les saines habitudes de vie.

L'événement respecte les exigences du Guide des événements nautiques et aquatiques de la Société de sauvetage du Québec.

Le promoteur sollicite l'aide de l'arrondissement pour un soutien logistique (prêt de matériels, encadrement et sécurité).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0167 (1237817008) - 1er mai 2023 : D'autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 23 juillet 2023. D'autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. D'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Le Triathlon de LaSalle en est à sa deuxième édition et en 2023, l'événement a attiré 244 participants à travers les différentes épreuves.

Pour assurer le bon déroulement de l'événement, l'organisme regroupera une cinquantaine de bénévoles, qui s'occuperont de la sécurité, des premiers soins, de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

L'événement aura lieu dans le cadre enchanteur du parc des Rapides - Terrasse Serre et les trois parcours permettront de découvrir le fleuve Saint-Laurent et ses paysages riverains.

Le parcours de vélo emprunte le boulevard LaSalle entre la 8e avenue et Raymond.

Le parcours de course à pied d'une longueur approximative d'un kilomètre emprunte la piste cyclable, également entre la rue Raymond et la 8e avenue.

Le parcours de natation se déroulera dans le bassin du parc des Rapides dans un secteur en eau calme.

L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise de Triathlon et l'objectif est d'accueillir près de 500 athlètes de LaSalle, des environs et de partout au Québec.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance le 25 août 2024.

De plus, la sécurité et l'encadrement du triathlon avec les fermetures de rues sont assurés par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal).

JUSTIFICATION

La promotion du Triathlon et des saines habitudes de vie correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à entretenir leur santé et à bouger. L'organisateur de l'événement, Le Club Élite Triathlon, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

L'organisme est en pleine expansion (augmentation du membership en 2022 et 2023).

L'arrondissement soutient d'autres événements sportifs tels que la traditionnelle Course et Marche Populaire en mars et le Soccerfest au mois d'août.

L'événement du triathlon permettra à l'organisme d'amasser des fonds pour l'organisme et de continuer de développer son volet jeunesse en développant des programmes dans les écoles afin de tisser des liens avec la communauté.

Enfin, l'événement offrira une belle visibilité et est l'occasion de découvrir cette discipline sportive peu connue du grand public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'arrondissement sous forme de gratuités est évaluée à 15 000 \$ et comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, la location de la signalisation, la mascotte ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 7 h et se terminera vers 12 h.

La circulation piétonne et automobile seront détournées à la 7e avenue et la rue Raymond.

Un détour pour les vélos empruntant la piste cyclable du boulevard LaSalle est à prévoir.

Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à environ 12 h.

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Gagné (entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale);
- Bishop-Power (entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale);
- 8e avenue (entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée aux résidences et commerces situés directement sur le parcours ou enclavés afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1249309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme Nutri-Centre LaSalle à vendre des fruits et légumes frais au parc Ménard les 25 juillet, 29 août et 20 septembre 2024.

D'autoriser l'organisme Nutri-Centre LaSalle à vendre des fruits et légumes frais au parc Ménard les 25 juillet, 29 août et 20 septembre 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:32

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme Nutri-Centre LaSalle à vendre des fruits et légumes frais au parc Ménard les 25 juillet, 29 août et 20 septembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet collectif au parc Ménard, piloté par la Table de développement social de LaSalle, le Nutri-Centre LaSalle a déposé une demande d'autorisation à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la vente de fruits et légumes frais au parc Ménard les 25 juillet, 29 août et 20 septembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Table de développement social de LaSalle coordonne un projet estival au parc Ménard, en concertation avec des organismes du milieu communautaire laSallois, afin d'avoir un contact privilégié avec les nombreuses familles du secteur, dont plusieurs vivent en situation de vulnérabilité, en leur offrant des activités variées et des opportunités de participation citoyenne.

Parmi les organismes participants, il y a le Nutri-Centre LaSalle qui souhaite réaliser trois activités de Marché kiosque de fruits et légumes frais les 25 juillet, 29 août et 20 septembre 2024. Pour la réalisation de ces activités, le Nutri-Centre LaSalle a déposé une demande d'autorisation à l'Arrondissement afin de vendre des fruits, des légumes et des fines herbes provenant de son jardin collectif situé à l'arrière de l'organisme et provenant des jardinières en bacs situés au parc Ménard. Ces activités seront combinées à des animations de découverte culinaire pour faire connaître de nouveaux aliments aux citoyens et citoyennes fréquentant le parc Ménard.

JUSTIFICATION

L'autorisation accordée à Nutri-Centre LaSalle permettrait aux citoyens et citoyennes du secteur du parc Ménard d'avoir accès à des fruits et légumes frais, ainsi que de pouvoir participer à des animations de découverte culinaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1245247002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme à réaliser la 15e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » dans le parc Jeanotte le 20 juillet 2024 et à en faire la promotion au moyen d'affiches installées au préalable dans le parc.

D'autoriser l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme à réaliser la 15e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » dans le parc Jeanotte le 20 juillet 2024 et à en faire la promotion au moyen d'affiches installées au préalable dans le parc.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:19

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245247002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme à réaliser la 15e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » dans le parc Jeanotte le 20 juillet 2024 et à en faire la promotion au moyen d'affiches installées au préalable dans le parc.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme a déposé une demande de soutien professionnel à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de la 15e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » sous forme d'un pique-nique familial dans le parc Jeanotte le 20 juillet 2024.

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA) est une initiative de l'Accueil pour Immigrants et Réfugiés du sud-ouest de Montréal (AIR-SOM Centre Prisme) qui a vu le jour il y a 15 ans et qui est devenu le plus grand exercice de rapprochement interculturel du sud-ouest de l'île de Montréal. Guidé par la passion de promouvoir la diversité culturelle, FEAIA propose gratuitement aux publics des rencontres avec des artistes et artisans, des démonstrations participatives, une exposition d'art visuel, des spectacles, des échanges après-spectacles et des activités extérieures pour toute la famille.

La programmation 2024 propose un pique-nique familial et interculturel en plein air le 20 juillet 2024. Pour promouvoir le pique-nique familial et interculturel en plein air, l'organisme demande une autorisation pour installer des panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour une période de deux semaines avant l'activité, soit du 6 au 20 juillet 2024 inclusivement.

JUSTIFICATION

L'autorisation accordée par l'arrondissement de LaSalle permettra la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

De plus, le festival permet de faire rayonner des artistes locaux issus de la diversité culturelle. L'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fourniture d'équipement par l'Arrondissement. Gratuité d'une valeur de 1350 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-21

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

Linda RENÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1243035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 17 juin 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 17 juin 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1243035007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 17 juin 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200244 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 avril au 17 mai 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2024.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 17 juin 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2024-06-19



Dossier # : 1242484026

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement LAS-0161-1 amendant le règlement de tarification LAS-0161 de manière à ajouter une disposition particulière afin qu'aucun frais ne soit exigible pour obtenir un certificat autorisant une occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placottoire.

D'adopter le règlement LAS-0161-1 amendant le règlement de tarification LAS-0161 de manière à ajouter une disposition particulière afin qu'aucuns frais ne soient exigibles pour obtenir un certificat autorisant une occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placottoire.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-07-02 17:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0161-1 amendant le règlement de tarification LAS-0161 de manière à ajouter une disposition particulière afin qu'aucun frais ne soit exigible pour obtenir un certificat autorisant une occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placottoir.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) cherche constamment à améliorer ses pratiques. Dans l'optique de stimuler et d'encourager ce type d'occupation spécifiquement pour les cafés-terrasses et placottoirs, la DAUSE veut modifier sa réglementation.

En vertu de la réglementation en vigueur sur les tarifs, il est possible pour un citoyen d'obtenir un certificat d'occupation périodique pour café-terrasse ou placottoir en fonction des frais cumulatifs suivants :

- Frais d'étude : 350 \$
- Frais de délivrance d'un permis d'occupation : 25 \$
- 15 % par année de la valeur du domaine occupé au prorata du nombre de jours d'occupation, sujet à un minimum annuel de 100 \$.

La DAUSE désire simplifier ses opérations, offrir un meilleur service à la clientèle et encourager ce type d'occupation périodique en retirant tous les frais exigibles. Toutefois, ces types d'occupation doivent être conformes aux exigences du *Règlement sur l'occupation du domaine public LAS-0060*.

En conséquence, la présente vise à modifier le règlement sur les tarifs afin de ne plus exiger de frais pour obtenir un certificat autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placottoir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement établissant les tarifs numéro LAS-0161 est modifié afin d'ajouter l'Article 13.1 pour se lire comme suit :
"Aux fins du *Règlement sur l'occupation du domaine public LAS-0060* , aucuns frais n'est

exigible pour l'obtention d'un certificat autorisant occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placotioir."

JUSTIFICATION

La Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

Le projet de règlement permet de stimuler et d'encourager ce type d'installations qui permettront de dynamiser ces axes commerciaux selon la superficie d'occupation et la période autorisée au *Règlement sur l'occupation du domaine public LAS-0060* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 3 juin 2024

Dépôt et présentation du projet de règlement : 3 juin 2024

Adoption du règlement : 8 juillet 2024

Entrée en vigueur du règlement :

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-02

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1242484033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-32 - démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis au 7333 et 7401-7475, boulevard Newman.

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-32 - démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis au 7333 et 7401-7475, boul. Newman.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-07-04 12:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484033****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-32 - démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis au 7333 et 7401-7475, boulevard Newman.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de résolution portant le numéro CA24 20 0252 (PP-32) exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 3 juillet 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 juillet 2024 portant sur le projet de résolution numéro CA24 20 0252 (PP-32) visant à autoriser sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 (7333 et 7401-7475, boulevard Newman) la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'au plus 1800 logements privés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 juillet 2024 portant sur le projet de résolution numéro CA24 20 0252 (PP-32) visant à autoriser sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 (7333 et 7401-7475, boulevard Newman) la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'au plus 1800 logements privés.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2024-07-04

**Dossier # : 1245459012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de résolution PP-32 visant à autoriser sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 (7333 et 7401-7475, boulevard Newman) la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'au plus 1800 logements privés malgré les dispositions prévues au Règlement de lotissement numéro 2100, au Règlement de zonage numéro 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le premier projet de résolution PP-32 visant à autoriser sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 (7333 et 7401-7475, boulevard Newman) la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'au plus 1800 logements privés malgré les dispositions prévues au Règlement de lotissement numéro 2100, au Règlement de zonage numéro 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de résolution PP-32 visant à autoriser sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 (7333 et 7401-7475, boulevard Newman) la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'au plus 1800 logements privés malgré les dispositions prévues au Règlement de lotissement numéro 2100, au Règlement de zonage numéro 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003247524) a été déposée le 9 février 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour démolir les bâtiments commerciaux et construire des bâtiments multifamiliaux et mixtes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le site visé est localisé à l'intersection du boulevard Newman et de la rue Léger. Il s'agit d'une vaste propriété comportant actuellement un supermarché (Super C), une banque (Laurentienne), un édifice à bureaux (Rio Can) et des locaux commerciaux. Les bâtiments commerciaux existants ont été construits entre 1985 et 1995. Le terrain est également composé d'une grande aire de stationnement sous-exploitée et entièrement minéralisée. Le site possède ainsi un grand potentiel de requalification, notamment en raison de son accessibilité par l'autoroute 20 et de sa proximité à la station de métro Angrignon.

Le projet propose le développement d'un milieu de vie convivial composé d'habitations, de services, d'un parc, d'une rue publique et de logements sociaux, tout en intégrant les principes de mobilité durable et de transition écologique. La réglementation de lotissement et de zonage en place limite les possibilités pour concevoir un projet de plein droit de qualité sur ce site.

Le concept du projet prend son ancrage dans l'histoire et le territoire de LaSalle et se décline en trois axes : le vent (inspiré des moulins générateurs de ressources), l'eau (inspiré du canal et de l'ancien ruisseau traversant le site), puis l'écosystème durable (inspiré du parc Angrignon et de l'ancienne forêt attenante au site). Ainsi, le projet s'articule autour

d'un nouveau parc public et d'une promenade piétonne diagonale permettant de traverser rapidement le site à pied. Le geste diagonal est intégré dans l'aménagement du site et s'inspire de la trame de rues datant de la création de la Ville de LaSalle et issue du mouvement *City Beautiful*.

Le projet propose ainsi le développement d'au plus 1800 logements privés, répartis dans sept bâtiments qui auront au maximum seize étages, ainsi que deux lots pour le développement de logements sociaux. Environ 8000 mètres carrés d'espaces commerciaux seront aménagés au rez-de-chaussée de certains bâtiments mixtes. Tous ces bâtiments seront accessibles par une nouvelle rue publique, deux nouvelles rues privées et une promenade piétonne centrale. Finalement, un nouveau parc public, équivalent à environ 10 % de la superficie du site, sera aménagé en bordure de la rue Léger.

Plusieurs études techniques ont été menées en amont afin d'assurer une intégration harmonieuse du projet dans le milieu d'insertion. Les études suivantes ont été réalisées : une étude d'ensoleillement, d'évaluation du confort au vent, d'optimisation acoustique, de gestion des matières résiduelles, de déneigement, de compatibilité, de stationnement, de circulation et de sécurité incendie. Il en résulte que le développement du site est possible sans grand impact sur le quartier, puis certaines mesures de mitigation ont été recommandées et intégrées au projet.

Afin de contribuer à la création d'un milieu de vie convivial, plusieurs conditions sont exigées pour le projet, et concernent notamment les sujets suivants :

Aménagement du site

- Promenade piétonne centrale éclairée et conviviale
- 4 placettes (1835 m²)
- Terrasses et espaces de détente
- Pôle de stationnement vélos couvert
- Œuvre d'art
- Panneaux d'interprétation
- Quais de chargement intérieurs

Particularités écologiques

- 8 % de toits verts (toitures basses)
- Toitures blanches
- Verdissement au sol abondant
- Stationnements entièrement en souterrain
- 10 % de bornes électriques
- 100 % de précâblage
- 5 cases en autopartage
- 1 support à vélo par logement

- 3 chutes à déchets par bâtiment

Hauteur et volumétrie

- Étages 12 à 16 limitées à 825 m²
- Corps de bâtiment en retrait du basilaire de 1.5 à 3 m
- Hauteur minimale de 4,5 m pour les rez-de-chaussée

Architecture et matérialité

- Façades ceinturant le parc avec entrées privées
- Quantité de loggias pour favoriser les jeux de volumes
- Dimensions maximales pour la maçonnerie
- Types de revêtements légers limités
- Seuils de confort du climat sonore

Aménagement paysager

- Min. 1 arbre par 50 m²
- Dimensions minimales à la plantation
- Variété des essences
- Quantité de terre et profondeur des sols
- Espèces prohibées
- 2 écrans acoustiques végétalisés

Le projet déroge aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement de lotissement n° 2100

- Emprise d'une rue locale
- Abattage d'arbre
- Angle d'intersection entre deux rues
- Distance entre deux voies locales
- Perpendicularité à une ligne de rue
- Largeur de frontage de terrain

Règlement de zonage n° 2098

- Profondeur de terrain
- Marges minimales
- Distance des constructions souterraines
- Nombre de logements par bâtiment
- Ratio de cases de stationnement
- Emplacement des cases
- Dimensions de certaines cases
- Hauteur et matérialité des écrans végétalisés
- Proportion de maçonnerie
- Remisage temporaire des déchets
- Enseignes
- Paysagement de certaines cours arrière
- Zones tampons
- Saillie d'une fenêtre
- Espaces de chargement
- Entreposage temporaire de la neige
- Abris à vélos

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146

Les objectifs et les critères applicables au territoire d'application sont indiqués à l'annexe F, alors que les chapitres 4 (transition écologique) et 17 (quartier Angrignon Ouest) sont applicables. Le chapitre 3 (accessibilité universelle) demeure applicable.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mai 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 8 mai 2024
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 3 juin 2024
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : juin 2024
4. Assemblée publique de consultation : juin 2024
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 8 juillet 2024
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : juillet 2024
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 12 août 2024
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-05-24



Dossier # : 1242484031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-205.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-205.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-07-04 12:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484031****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-205.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du règlement 2098-LAS-205 exige la tenue d'une consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 3 juillet 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 juillet 2024 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-205 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à encadrer les constructions hors toit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0202 (1242484021) - Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204.

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 juillet 2024 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-205 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à encadrer les constructions hors toit.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-07-04



Dossier # : 1245459020

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-205 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'encadrer les constructions hors toit pour l'ensemble du territoire laSallois.

D'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'encadrer les constructions hors toit pour l'ensemble du territoire LaSallois.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-05-30 11:54

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1245459020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-205 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'encadrer les constructions hors toit pour l'ensemble du territoire laSallois.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'intérêt grandissant pour les constructions hors toit, il apparaît nécessaire de modifier la réglementation en place afin de mieux encadrer ce type d'intervention. Ce type de construction est souhaitable pour diverses raisons, notamment car il contribue à créer un cadre bâti attrayant pour la population, tout en contribuant au verdissement des bâtiments. De plus, il constitue un moyen efficace pour agrandir des logements, lesquels peuvent permettre la rétention des familles. Ainsi, l'arrondissement souhaite ce type de construction sur son territoire. Toutefois, il est nécessaire de se doter des dispositions réglementaires adéquates pour bien les encadrer.

À noter que le Règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale durables numéro LAS-0146 sera lui aussi modifié à cet égard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié afin d'autoriser les constructions hors toit sur l'ensemble du territoire. Le règlement propose différentes modifications permettant de préciser les types de constructions hors toit ainsi que des dispositions portant sur la matérialité, la superficie, l'implantation et la hauteur.

Trois catégories de constructions hors toit sont créées, soit les constructions hors toit habitable, les constructions hors toit accessoires et les constructions hors toit mécaniques ou techniques.

Les constructions hors toit habitables doivent respecter les conditions suivantes :

- Avoir une superficie d'au plus 40 % de l'étage directement en-dessous;
- L'usage exercé doit être le même qu'à l'étage directement en-dessous;
- Dépasser d'au plus 2 mètres la hauteur totale maximale prescrite pour le bâtiment, sans toutefois excéder une hauteur de 3,5 mètres;
- Respecter un retrait minimal d'au moins une fois sa hauteur par rapport aux façades avant et arrière;
- Être exclues des calculs visant à établir des proportions minimales ou maximales de

revêtement.

Les constructions hors toit accessoires doivent respecter les conditions suivantes :

- Dépasser d'au plus 2 mètres la hauteur totale maximale prescrite pour le bâtiment, sans toutefois excéder une hauteur de 2 mètres, sauf pour une pergola, un auvent, un avant-toit ou un gazebo, lesquels ne peuvent dépasser une hauteur de 3,5 mètres;
- Respecter un retrait minimal d'au moins un mètre par rapport à une façade.

JUSTIFICATION

Un exercice de recherche rigoureux a été réalisé afin de rédiger les différentes normes intégrées au projet de règlement. Celui-ci est basé sur les meilleures pratiques en la matière et est adapté à la réalité de l'arrondissement de LaSalle.

Pour cette raison, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du règlement 2098-LAS-205 puisqu'il permet d'encadrer adéquatement les constructions hors toit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 3 juin 2024

Adoption du premier projet de règlement : 3 juin 2024

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique et assemblée : juin 2024

Adoption du second projet de règlement : 8 juillet 2024

Avis public de demande d'approbation référendaire : juillet 2024

Adoption du règlement : 12 août 2024

Entrée en vigueur du règlement : été 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-05-24



Dossier # : 1242484032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement LAS-0146-3.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement LAS-0146-3.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-07-04 12:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le règlement LAS-0146-3.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du règlement LAS-0146-3 exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 3 juillet 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 juillet 2024 portant sur le projet de règlement LAS-0146-3 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales durables (PIIAD) numéro LAS-0146 de manière à ajouter un chapitre encadrant les constructions hors toit sur l'ensemble du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0202 (1242484021) - Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 juillet 2024 portant sur le projet de règlement LAS-0146-3 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales durables (PIIAD) numéro LAS-0146 de manière à ajouter un chapitre encadrant les constructions hors toit sur l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2024-07-04



Dossier # : 1247151021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 8e avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 8e avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 8e avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Une requête a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile du requérant sur la 8e avenue.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible à l'installation d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

Le : 2024-06-26



Dossier # : 1245459023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 95, avenue Strathyre projeté (lot 1 930 099)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003320679), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 95, av. Strathyre (lot 1 930 099) considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Propose un traitement architectural et un gabarit qui s'intègre de manière harmonieuse avec le milieu d'insertion;
- Propose des matériaux de revêtement et des détails architecturaux de qualité égale ou supérieur à ceux du bâtiment d'origine;
- Préserve et met en valeur le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve; et
- Augmente la canopée du site.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:42

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 95, avenue Strathyre projeté (lot 1 930 099)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3003320679) a été déposée le 3 novembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'un nouveau bâtiment principal. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel. Le bâtiment existant, construit en 1947, doit être démoli à plus de 50 % à la suite d'un incendie. Selon le *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145*, les travaux ne sont pas assujettis à une autorisation du comité de démolition. Toutefois, pour un bâtiment ayant perdu subitement plus de 50 % de son volume, sans égard aux fondations, à la suite d'un sinistre, la demande doit être accompagnée d'une demande de permis de construction, de l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'immeuble réalisée par un consultant en patrimoine et d'un rapport d'architecte ou d'ingénieur sur l'état du bâtiment, sa détérioration et un rapport sur l'état de la structure par un ingénieur.

Tel que la majorité des bâtiments dans le secteur visé, le projet de remplacement est d'usage unifamilial (h1) et d'implantation isolée, en lieu et place de la maison existante à démolir. Les usages h1, h2 et h3 sont autorisés dans la zone H07-11. La propriété est adjacente au parc Dalmany.

Le projet vise la construction d'une habitation de deux étages d'une hauteur de 8,5 m. Il s'agit d'un rehaussement de 1 pied par rapport à la hauteur du bâtiment existant. Ceci permet une meilleure intégration des lucarnes proposées à l'étage ainsi qu'une inclinaison optimale des pentes de toit. Le projet propose une forme légèrement rectangulaire et une toiture à deux versants, à croupe. Ce bâtiment conserve la même implantation, situé dans la partie avant du terrain. Par conséquent, l'alignement de sa façade avant demeure le même.

La matérialité, le nombre d'étages, la hauteur en mètre ainsi que le type de toiture proposé sont des composantes architecturales existantes des bâtiments voisins. Il s'agit donc d'une intégration harmonieuse en termes de gabarit et de traitement architectural avec le milieu d'insertion.

Le bâtiment projeté présente les caractéristiques suivantes :

- toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir;
- lucarnes (avant et arrière) revêtues d'un revêtement de bois;
- élévations latérales et arrière entièrement revêtues de brique;
- remplacement des portes et fenêtres, tel qu'existant au rez-de-chaussée;
- nouvelles fenêtres à guillotine, à l'étage sur les façades avant et latérales;
- trois nouvelles fenêtres à battant au niveau de la lucarne arrière;
- plantation de deux arbres à grand déploiement.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique du fabricant Watsonstown, modèle Cobble Hill vertical, pose standard, format 190 x 90 x 57mm teinte Type 7 Standard, ou équivalent;
- Revêtement lourd : brique du fabricant Canada brique, modèle Williamsburg MKII, pose standard, format 190 x 90 x 67mm teinte Rouge, ou équivalent;
- Revêtement léger : revêtement de bois du fabricant Maibec, modèle fini brossé, pose horizontale, format 5 ¼ " de largeur et longueur variable, teinte Dune de sable (201), ou équivalent;

La proposition relative aux matériaux de revêtements extérieurs s'insère adéquatement avec le cadre bâti avoisinant qui présente également de la maçonnerie et des teintes similaires.

Le plan d'aménagement paysager fait la proposition de la plantation d'une haie de cèdres sur toute ligne arrière du lot. Sont également proposée, la plantation de deux feuillus à grand déploiement, notamment un micocoulier en cour arrière et un ginko biloba en cour avant. De plus, quelques plantations arbustives sont prévues en cour avant également.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Propose un traitement architectural et un gabarit qui s'intègre de manière harmonieuse avec le milieu d'insertion;
- Propose des matériaux de revêtement et des détails architecturaux de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine;
- Préserve et met en valeur le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve; et
- Augmente la canopée du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-06-25



Dossier # : 1245459024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 51-53, 65e avenue (lot 1 328 711)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003387036), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 51-53, 65e avenue (lot 1 328 711), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti lasallois; et
- Augmente le verdissement du site.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1245459024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 51-53, 65e avenue (lot 1 328 711)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3003387036) a été déposée le 7 mai 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire un nouveau bâtiment principal.
 Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'une habitation bifamiliale isolée (h2) avec logement au sous-sol sur un lot actuellement vacant. Ce lot constitue le dernier d'une rangée de terrains de dimensions similaires faisant face à l'église Saint-Télesphore, située sur la portion ouest de la 65e avenue. Le site est caractérisé par la présence d'une entrée charretière partagée et de quatre arbres, dont deux (2) sont publics. Le projet s'insère dans un contexte entièrement consolidé formé de plex isolés ou en rangées.

L'habitation projetée est occupée par trois (3) logements : un (1) au sous-sol, un au rez-de-chaussée et le dernier occupant l'étage et la construction hors toit habitable. L'implantation du bâtiment est alignée avec celle du corps principal des bâtiments adjacents. Sa hauteur est de 2 étages ou 10 mètres, incluant la construction hors toit habitable. Cette dernière occupe la pleine largeur du corps principal du bâtiment et est implantée en retrait des façades avant et arrière.

Le projet inclut également l'aménagement d'une terrasse sur le toit (construction hors toit accessoire) incluant un garde-corps de fer forgé aux barrotins simples, installés à la verticale, dont la couleur noire est agencée au revêtement léger de la construction hors-toit habitable (prolongement du logement à l'étage). La terrasse fait face à la 65^e avenue et est implantée aussi en retrait par rapport au parapet de la façade avant et des façades latérales.

Le projet inclut également l'implantation d'une construction hors toit mécanique (thermopompe) qui n'est pas visible depuis la voie publique.

Toutes les façades du bâtiment projeté sont recouvertes du revêtement suivant :

- Revêtement lourd : brique d'argile, du fabricant *Brampton bricks*, format modulaire métrique (92 mm x 57 mm x 194 mm), teinte Gibson (nuances brun-rouge), série *Crossroad*, collection *Legacy* ou équivalent;

Toutes les façades non mitoyennes de la construction hors-toit habitable projeté sont recouvertes du revêtement suivant :

- Revêtement léger : revêtement d'aluminium, du fabricant Rialux, largeur de 6 pouces, couleur ébène, collection Tiago, pose horizontale, sans vis apparentes ou équivalent.

Des jeux de briques permettent de varier la volumétrie de la façade avant : deux rangées des briques en damiers installées à la verticale et longeant la largeur du bâtiment accentue le parapet et quelques briques installées à l'horizontale entre les ouvertures du rez-de-chaussée et de l'étage appuient le bandeau de fenestration.

Les ouvertures sont multiples et généreuses : dix (10) sur la façade avant, incluant les deux (2) portes principales entièrement vitrées et les portes patios de la construction hors toit habitable, neuf (9) sur la façade latérale gauche et cinq (5) sur la façade arrière, incluant une porte patio sur la construction hors-toit habitable. La façade latérale droite ne contient aucune ouverture puisqu'il s'agit d'un mur mitoyen.

Pour marquer l'entrée principale, l'avant-toit se prolonge à la verticale pour relier le balcon. Cet élément architectural est formé de planches de bois apposées en angle et du même revêtement léger que celui utilisé pour le fascia de l'avant-toit, du parapet et de l'encadrement des ouvertures pour l'ensemble du bâtiment.

La réalisation du projet implique l'abattage d'un arbre public et de deux arbres privés qui sont dans le périmètre des fondations projetées.

En fonction de l'étude de caractérisation faite par l'arrondissement, l'état physiologique et structural de cet érable de Norvège sur le domaine public ne justifient pas sa conservation. Cependant, la conservation du pommelier qui lui aussi se trouve dans le domaine public est recommandée.

En maintenant l'entrée charretière existante, et en prévoyant la plantation de deux nouveaux arbres, dont un dans la cour avant et l'autre dans la cour arrière, ainsi qu'une bande de conifère le long de la ligne arrière, en plus de l'espace gazonné et de plusieurs autres vivaces et arbustes, la surface minéralisée est réduite au profit de plus de verdissement.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;

- Rehausse la qualité du patrimoine bâti lasallois; et
- Augmente le verdissement du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-06-25



Dossier # : 1245459025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 88-90, 7e Avenue (lot 1 079 918).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003363018), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 88-90, 7e Avenue (lot 1 079 918), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier; et
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 88-90, 7e Avenue (lot 1 079 918).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003363018) a été déposée le 26 mars 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la transformation du bâtiment bifamilial. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le bâtiment visé est une habitation d'usage bifamilial (h2) construite en 1940 situé dans la zone H02-09 et implanté de manière isolée sur un terrain particulièrement profond. Le type architectural associé est le plex (type III), reconnaissable par son revêtement de briques, la composition symétrique centrale de sa façade principale et par son escalier extérieur courbe.

Le projet vise la transformation de la façade arrière et d'une partie des façades latérales. Plus précisément, le projet propose d'abord la modification des matériaux de revêtement extérieur de vinyle sur les façades latérales et arrière pour un revêtement métallique. Ensuite, il propose la modification des ouvertures, uniquement sur la façade arrière. Le projet vise également le retrait d'une portion de mur, au deuxième étage, afin d'y aménager un balcon en alcôve muni de garde-corps métalliques noirs. La demande de permis faisant l'objet de la présente inclut également le remplacement des portes et fenêtres de la façade avant et la rénovation intérieure du bâtiment, mais cette portion des travaux n'est pas assujettie au respect des objectifs et critères du Règlement sur les PIIAD.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : revêtement métallique, du fabricant Mac Métal, 12 pouces de largeur, modèle Board and Batten, installation verticale, teinte noire, ou équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant ;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-06-25



Dossier # : 1245459019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une façade donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 7877, boul. LaSalle (lot 1 078 193).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003370679), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une façade donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 7877, boul. LaSalle (lot 1 078 193), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 14 : le parcours riverain) puisqu'il :

- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagères; et
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:28

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une façade donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 7877, boul. LaSalle (lot 1 078 193).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003370679) a été déposée le 28 mars 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier une façade donnant sur une voie publique.
 Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 14 : le parcours riverain du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet vise une habitation unifamiliale isolée (h1) située à l'ouest du boulevard LaSalle et faisant face au parc riverain des Rapides. Située dans la zone H03-03 où seul cet usage est autorisé, l'habitation construite en 1985 est majoritairement recouverte d'un revêtement de maçonnerie brune et a une fenestration importante sur sa façade principale.
 Les travaux de transformation projetés visent :

- La réfection et l'agrandissement du balcon avant existant. Le balcon projeté longe la façade avant jusqu'à son extrémité gauche et est composé de béton;
- La réfection des escaliers menant au balcon et à l'entrée principale en modifiant son orientation actuellement en angle pour en faire un escalier linéaire;
- La mise à niveau de l'allée piétonne reliant l'escalier et le trottoir; et
- La bonification de l'aménagement paysager par l'ajout d'un bac de plantation.

La réfection du balcon et de l'escalier implique le remplacement du garde-corps et de la main courante dont les barrotins en fer forgé sont actuellement simples. Le nouveau garde-corps est en acier forgé prépeint de couleur noir, d'une hauteur similaire à l'existante de 3 pieds, 6 pouces, fabricant Prestige métal, série GT, modèle 020.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se

trouvant au chapitre 14 : le parcours riverain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 14 : le parcours riverain) puisqu'il :

- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagères; et
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-06-25



Dossier # : 1246456006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-06-27 16:14

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246456006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-27

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines



Dossier # : 1246152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination par intérim de monsieur Steve Barkley, au poste de directeur d'arrondissement de LaSalle à compter du 13 juillet 2024, pour une période indéterminée.

D'approuver la nomination par intérim de monsieur Steve Barkley, ing. MBA au poste de directeur d'arrondissement de LaSalle à compter du 13 juillet 2024, et ce pour une période indéterminée.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2024-06-21 09:07

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination par intérim de monsieur Steve Barkley, au poste de directeur d'arrondissement de LaSalle à compter du 13 juillet 2024, pour une période indéterminée.

CONTENU**CONTEXTE**

Compte tenu que madame Christianne Cyrenne quitte son poste de directrice de l'arrondissement de LaSalle pour prendre sa retraite vers le 27 juillet 2024, il est nécessaire de combler le poste temporairement jusqu'à la fin du processus de dotation qui sera réalisé plus tard dans l'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer monsieur Steve Barkley par intérim au poste de directeur d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est conforme aux encadrements et aux directives du Service des ressources humaines en matière de règles de nomination et de rémunération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires pour ce poste sont prévus au budget de l'arrondissement et cette nomination ne représente pas de dépense additionnelle.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GASSO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2024-06-20